

Office BELLE

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$3, do quatre mois... 1.00, do un mois... 0.25, Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... 0.05, Tous les jours... 0.05, Trois fois par semaine... 0.05, Une fois la semaine... 0.05, A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 5 Février 1884

COURRIER

Le parlement impérial s'est ouvert aujourd'hui.

Il y a eu caucus, hier, des membres du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Le premier vote de la session a été pris, hier, à la séance des Communes. Il ne s'agissait pas d'une question de parti.

Une députation de l'Union des cultivateurs de Manitoba et du Nord-Ouest, aura une entrevue avec le gouvernement jeudi avant midi.

Il a été présenté, hier, au Congrès américain, un bill devant permettre l'importation en franchise du charbon, du minerai de fer, du coke et autres produits du Canada.

Le Truth de Londres annonce que le marquis de Lorne pourrait fort bien être nommé gouverneur de l'Inde ou lord-lieutenant d'Irlande.

Deux délégués sauvages, William Prince, chef, et Thomas Smith, conseiller, de la réserve de Saint-Pierre, à Manitoba, sont en ville.

Nous avons annoncé, ces jours derniers, que M. McCarthy ressuscitait, cette année encore, son projet d'organisation d'une cour de commissaires de chemins de fer pour le Canada.

COMMISSAIRE DE CHEMINS DE FER

Nous avons annoncé, ces jours derniers, que M. McCarthy ressuscitait, cette année encore, son projet d'organisation d'une cour de commissaires de chemins de fer pour le Canada.

Le tribunal aura à régler les différends qui s'élèvent entre les compagnies de chemins de fer au sujet de leurs conventions de trafic, des prix de transport des voyageurs et du fret, des croisements de voies et l'indemnité à payer à ce sujet, y compris les frais d'entretien, l'alignement, l'arrangement, la disposition et localisation des voies; les droits de passage sur les terres ou terrains possédés ou occupés par des compagnies de chemin de fer; les droits de parcours; la traction; l'usage des voies; l'usage des stations et terrains de stations; la fixation des heures de départ et d'arrivée; le transbordement et l'échange mutuel du fret, et autres questions se rattachant aux "pou-

voirs," aux "grands chemins et ponts," et aux "conventions de trafic," ainsi qu'à l'application de la loi au sujet de l'égalité des tarifs.

Ces trois commissaires ne devraient avoir aucun intérêt dans les chemins de fer, et leur nomination ne pourrait être révoquée que par le Sénat et les Communes. Pour exercer leurs fonctions, ils auraient le droit de promulguer les règlements, sujets à l'appréciation du juge en chef de la Cour Suprême et du parlement.

Il y aurait aussi un fonds spécial affecté à la mise en vigueur de la loi et auquel contribueraient les différentes compagnies de chemin de fer.

CETTE RÉACTION

Le Free Press ose nous parler quelquefois de réaction libérale. Nous lui conseillons de consulter le petit tableau suivant:

Depuis les dernières élections générales pour la chambre des communes, seize élections partielles ont eu lieu. Sur ce nombre les conservateurs ont gagné treize et les libéraux trois.

Trois comtés seulement ont changé le verdict qu'ils avaient donné lors des élections fédérales: Lunenburg, York et Lennox. Lunenburg et York ont élu des conservateurs; le premier par 279 de majorité et le second par 187; ce dernier comté avait donné 900 voix de majorité au candidat libéral aux dernières élections. En regard de ces chiffres éloquents les libéraux nous opposent Lennox qui leur est retourné par 3 voix de majorité!!!

LA COUR SUPRÊME

Le bill de M. Landry, de Montmagny, présenté, l'autre jour devant la Cour Suprême du Canada serait aboli (s'il est adopté) dans tous les cas où le sujet de la contestation se rattacherait à la propriété et aux droits civils dans quelque une des provinces, et généralement aux matières d'une nature purement locale et privée et tombant sous la juridiction exclusive de la législature de quelque une des dites provinces, d'après "l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867" et les actes qui l'amendent.

Toutefois, cet acte ne s'appliquerait pas aux causes décidées par la Cour de l'Échiquier du Canada, ou dans lesquelles la matière en contestation affecterait la constitutionnalité ou la validité de quelque acte ou statut de l'une des dites législatures provinciales. Ces causes continueraient d'être appelables à la Cour Suprême, tel qu'il est actuellement ou qu'il sera à l'avenir prescrit.

Il est aussi entendu que cet acte ne s'appliquerait pas aux appels déjà interjetés ou pendants devant la Cour Suprême.

La chambre a voté, hier soir, par 100 voix contre 53, la seconde lecture du bill de M. Cameron (Huron), à l'effet de permettre à l'accusé dans les causes criminelles de donner son propre témoignage.

ECHOS DU PARLEMENT

Sir John A. Macdonald, répondant à M. Tyrwhitt qui voudrait ré compenser les volontaires de 1837-38, dit que l'idée était sans doute généreuse, mais qu'il appartenait aux gouvernements provinciaux, plutôt qu'à celui du Canada, de mettre ce projet à exécution. L'affaire en restera donc là.

Il paraît que le gouvernement aurait décidé de subventionner la compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson, en lui accordant 12,000 acres de terre par mille, à raison de 50 cents l'acre. En attendant, un comité spécial sera chargé d'étudier la question et de voir si le projet est vraiment praticable.

En réponse à M. Billeau, le ministre de l'agriculture déclara que les immigrants débarqueraient, cette année, à Lévis, comme par le passé. Il a aussi annoncé, en réponse à M. Laurier, qu'il n'était pas du tout question de transporter à Montréal les bâtiments des immigrants et la station de la quarantaine.

Plusieurs bills ont subi hier leur première lecture, entre autres celui qui demande l'incorporation de la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et Waddington.

Le bill relatif au chemin de fer de Vaudreuil et Prescott a subi sa deuxième lecture, ainsi que celui de M. Cameron, de Huron, concernant les offenses contre la personne, et dont l'analyse nous est interdite par le respect du lecteur.

Un état déposé sur le bureau de la chambre concernant le récent emprunt domestique de \$4,000,000 nous montre que l'on avait soumissionné pour un montant de \$1,117,000 et qu'il ne fut accepté que \$954,000. La plus haute soumission était de \$10,000 à 100%, et il y en eut une autre de \$1,000 à 10%. Une soumission de \$200,000 portait 10, 116, et deux autres de \$200,000 et de \$100,000 étaient au pair. Les autres n'étaient qu'à 80. Il y a maintenant prime de 2 1/2 pour la balance de l'emprunt.

M. Hesson, en demandant, hier, un état devant indiquer le nombre total des bureaux de poste ouverts dans le pays à la date du 30 juin 1867, signala les progrès immenses qu'avait fait ce service, par des statistiques empruntées à x années 1867, 1879 et 1883. Il démontra que plus notre système se développait moins il devenait coûteux. Aux Etats-Unis, il en coûte 80 cents par tête pour les frais de postes; et 60 cents seulement au Canada. La réduction de 3 à 2 cents pourrait, dit-il, entraîner des pertes la première année, mais l'accroissement du volume des affaires nous en dédommagerait bien vite.

Le projet de loi présenté par M. Mulock, au sujet de la vente des brevets d'invention, porte que toute lettre de change ou billet à ordre donné pour un droit de brevet devra porter à sa face, les mots "donné pour droit de brevet" et que l'acquéreur ou le porteur acceptera tel effet "sujet à toute défense ou compensation que l'acquéreur du dit droit aurait eu dans toute action, poursuite ou réclamation, si elle était instituée par le vendeur (Suite et fin sur la quatrième page.)

1884 JANVIER 1884

GRANDE VENTE ARGENT COMPTANT Avant de prendre l'inventaire.

5 LIGNES A BON MARCHÉ 5

ETOFFES A ROBES—703 pièces d'étoffes à robes, achetées en job. Les meilleures que nous ayons jamais eues.

COUVERTES—311 paires pour être vendues pour moins du coût de la manufacture.

GILETS POUR DAME—160 gilets pour dame (un autre job), à moitié prix.

TOILE A NAPPES—49 pièces venant d'être reçues. La moins chère à Ottawa.

TAPIS—96 pièces qui doivent être vendues pendant le mois. Bon marché.

BRYSON, GRAHAM & Co., Nos. 152 et 154, RUE SPARKS.

ROBES DE BUFFLES! ROBES DE BUFFLES!!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encan de M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.

Grands peaux de buffles de \$6 à \$20, de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 35 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

Tenez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas.

J. B. TACKBERRY, Encanteur.

CONTRAT DE MALLE

DES soumissions cachetées, adressées au maître général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, VENDREDI 22 FÉVRIER 1884, pour le transport des malles de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, dix-huit fois par semaine aller et retour, entre New-Edinburgh et Ottawa à partir du 1er Avril prochain.

Le transport peut-être fait à pied ou autrement, les malles devant quitter le bureau de New-Edinburgh tous les jours, dimanches exceptés, à 8 00 a. m., 1 00 p. m. et 7 00 p. m. et devront être rendues au bureau de Poste d'Ottawa à 8 20 a. m., 1 20 p. m. et 7 20 p. m.

Les malles devront quitter le bureau de poste d'Ottawa immédiatement après chaque échange de malles et être rendues à New-Edinburgh dans les vingt minutes suivantes.

Des avis imprimés, contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat, et des formulaires de soumission peuvent être obtenus aux bureaux de poste de New-Edinburgh et d'Ottawa au bureau du sous-général.

T. P. FRENCH, Inspecteur des postes Bureau de l'inspecteur des Postes, Ottawa, 17 Janvier, 1884

FUMEZ LES CIGARES CABLE

ET EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

ON DEMANDE

Un garçon, âgé de 14 à 16 ans, pour être employé généralement utile dans une maison privée. S'adresser à Mue Bélanger, 324 rue Sussex.

DES soumissions cachetées, portant la désignation "Habillements pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi, Jeudi, 14 Février 1884.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme "égale à dix pour cent" du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle n'est en mesure de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

On ne recevra que les soumissions qui seront faites sur ces formulaires. On pourra voir des échantillons de tous les articles en s'adressant au Bureau du Soumissionné.

Les lettres de transfert de la compagnie seront formées à trois heures p. m., le samedi 26 janvier, et seront couvertes à 10 heures a. m. le samedi 23 février 1884.

Par ordre des directeurs, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.

Assortiment Complet

E. G. LAVERDURE

No. 96 Rue RIDEAU.

VIEUX DE 54 ANS

L'ELIXIR

Végétal Balsamique

N. H. DOWNS

A subi une épreuve de CINQUANTE QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les

Rhumes, la Toux, la Coqueluche et toutes les maladies des Pothmons.

PRIX 25 cts. et \$1.00 la Bouteille.

VENDU PARTOUT, et par

A. O. DAQUIER, Ottawa.

14 mai 1 an

MAISON A VENDRE

Une maison en bois, contenant onze chambres et située en deux togeants avec grand jardin, hangar et terrain spacieux, numéroté 692 et 59, rue St. Patrice, Ottawa. Bonnes conditions.

DECOUVERTE IMPORTANTE

DIPHTHERIE

ANTI-DIPHTHERITIQUE

Spécifique contre la Diphtérie et autres maux de gorge, quérissant Consommation, Bronchites et Rhumes.

LA DIPHTHERIE VAINCUE!

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années a succédé constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Inventé et préparé par le Docteur N. LACERTE, Lévis, P. Q.

AMERS CANADIENS

TRESOR DES HYPERPTIQUES préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et en dépôt chez

ELZEAR ALABRE, 71 Rue Bolton, Ottawa. 6m.

La Compagnie du Chemin de Fer

Canadien du Pacifique

BUREAU DU SECÉTAIRE, Montréal, 11 Janvier 1884.

Le dividende semi-annuel sur le capital-actions de la compagnie, au taux de trois pour cent par année, garanti par l'arrangement intervenu avec le gouvernement du Canada, et un dividende-intérêt semi-annuel supplémentaire, au taux de deux pour cent par année, délégué par cette compagnie, formant conjointement un dividende semi-annuel sur le dit capital-actions au taux de

Cinq pour cent par année

seront payés le LUNDI, 13 FÉVRIER 1884

aux actionnaires inscrits à cette date.

Des mandats pour la valeur de ce dividende, payables à la succursale de la Banque de Montréal, 59 Wall street, New-York, seront livrés le 18 février, au bureau des agents de la compagnie, MM. J. Kennedy, Tod & Cie, 63 William street, New-York, aux actionnaires inscrits comme résidents aux Etats-Unis et au Canada.

Tous les autres mandats seront livrés, à la même date, au bureau de M. Morton, Rose & Cie, Bartholomew Lane, Londres, Angleterre.

Les livres de transfert de la compagnie seront formés à trois heures p. m., le samedi 26 janvier, et seront couverts à 10 heures a. m. le samedi 23 février 1884.

Par ordre des directeurs, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.

Chemins de fer du Nord

A PARTIR DE LUNDI, 27 Septembre 1883.

Les trains circuleront comme suit:

Table with columns: Départ de, Sixts, Mails, Expres. Rows include Montreal pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Montréal, Arrivée à Montréal, etc.

Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et Québec à 4 p. m.

Les Trains circulent l'heure de Montréal.

En ce qui a avec le chemin de fer au Grand Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.

BUREAU GENERAL: Québec. BUREAU DES BILLETS: Nos. 14, Rue Saint-Jacques, et à l'hôtel Windsor Montréal. QUÉBEC: Vis-à-vis l'hôtel Saint-Louis. A. DAVIS, Surintendant

1er Déc. 1882